



Bâtiment



Pierre-Polvre - 1^{ère} édition : 06/09



Gestion du bois et de la halle



Cultures & Fourrages
et produits cidricoles



Élevage



Conseil aux entreprises :
Stratégie



Conseil aux entreprises :
Technico-économique



Gestion administrative
et de l'information



Aménagement
du territoire et
développement local



Animations :
rejoignez les groupes



Formation



Agro-environnement

Le projet bâtiment

Des conseils adaptés à tous les projets, de la réalisation des plans jusqu'à l'élaboration du dossier complet de demande de permis de construire.



Les atouts clés

- Des expériences dans le domaine du bâtiment et la connaissance de nombreuses entreprises.
- Des projets prenant en compte :
 - les conditions de travail pour l'éleveur,
 - les normes zootechniques, le confort et le bien être animal,
 - l'urbanisme et les réglementations environnementales,
 - la capacité de financement de l'entreprise,
 - les possibilités d'évolution de l'entreprise.



Ce que nous vous proposons

- La réalisation avec le client d'un ou plusieurs avants projets sommaires selon les cas.
- La réalisation d'un devis estimatif pour l'étude financière.
- L'élaboration du projet définitif.
- Le dossier de demande du permis de construire.
- L'accompagnement de la réalisation du dossier PMBE (pour demande de subventions).

Public

- Tous les exploitants agricoles.
- Les particuliers.
- Les collectivités locales.

Les +

- Plus de 30 ans d'expérience et plus de 5 000 projets.
- Un conseiller proche de chez vous.
- Des conseillers bâtiments qui bénéficient d'un réseau national de compétences.

A savoir

- Toute construction de plus de 20 m² doit faire l'objet d'une demande de permis de construire.



Résultats

- L'obtention de l'arrêté du permis de construire.
- Un projet réalisé dans le respect des paramètres "coûts, délais, qualité".

Chambre d'Agriculture de la Manche
Maison de l'Agriculture
Avenue de Paris
50000 SAINT-LÔ Cedex
Tél. 02 33 06 45 00
entreprises@manche.chambagri.fr
www.manche.chambagri.fr

